



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Développement social, y compris les questions
relatives à la situation sociale dans le monde
et aux jeunes, aux personnes âgées,
aux handicapés et à la famille

Conseil économique et social
Session de fond de 2007
Questions sociales et questions
relatives aux droits de l'homme :
développement social

Suite donnée au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution A/60/2 du 26 octobre 2005, la partie I du présent rapport expose les progrès réalisés ainsi que les difficultés entravant la participation des jeunes à l'économie mondiale. Le rapport identifie également les indicateurs pouvant servir à évaluer l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

La partie II du présent rapport répond à la résolution 2006/15 du Conseil économique et social, qui demandait un rapport sur les progrès réalisés par le Réseau pour l'emploi des jeunes. Elle passe en revue les principaux résultats obtenus par le Réseau, examine les progrès accomplis dans les pays chefs de file et fait le point des plans nationaux d'action pour l'emploi des jeunes dans les États Membres.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà : progrès et contraintes	1-85	3
A. Introduction	1-4	3
B. Le développement de la jeunesse dans le contexte de la mondialisation	5-82	4
1. La mondialisation	10-21	5
2. La pauvreté et la faim	22-27	9
3. Éducation	28-42	10
4. Emploi	43-58	14
5. Indicateurs proposés pour mesurer l'amélioration de la condition des jeunes	59-82	18
C. Conclusions et recommandations	83-85	23
II. Progrès réalisés par le Réseau pour l'emploi des jeunes	86-124	25
A. Introduction	86-89	25
B. Le Groupe de haut niveau pour l'emploi des jeunes	90-94	25
C. Leadership politique, soutien et action nationale	95-97	27
D. État d'avancement des plans nationaux d'action pour l'emploi des jeunes	98-104	28
E. Renforcement de la participation des jeunes	105-115	30
F. Promouvoir les partenariats et renforcer les capacités	116-123	32
G. Recommandations	124	34

I. Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà : progrès et contraintes

A. Introduction

1. Dans sa résolution A/60/2 du 26 octobre 2005, l'Assemblée générale a pris note des trois modules prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà présenté dans le rapport intitulé « Rapport mondial sur la jeunesse, 2005 »¹, et demandé au Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social à sa quarante-cinquième session, un rapport complet sur la mise en œuvre de l'un des trois modules.

2. Le présent rapport expose les progrès réalisés ainsi que les difficultés entravant la participation des jeunes à l'économie mondiale. Le Programme d'action et les suites données à la résolution 60/2 de l'Assemblée générale ont permis d'identifier 15 domaines prioritaires du développement de la jeunesse, qui sont essentiels pour aider les jeunes à réussir leur transition vers l'âge adulte. Ces domaines prioritaires sont regroupés dans trois modules : les jeunes dans l'économie mondiale, les jeunes dans la société civile et la jeunesse et son bien-être. Chaque module a traité à différents aspects du développement des jeunes. Compte tenu du thème prioritaire de la Commission du développement social à sa quarante-cinquième session, à savoir « Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous », le présent rapport porte principalement sur le module « Les jeunes dans l'économie mondiale ». Ce module traite non seulement de l'emploi, la priorité spécifique de la quarante-cinquième session de la Commission du développement social, mais aussi de la mondialisation, de la pauvreté et de la faim, et de l'éducation, qui déterminent dans une large mesure la possibilité pour les jeunes d'accéder à un travail décent et à des moyens d'existence durables.

3. La résolution 60/2 demandait aussi au Secrétariat d'établir, en collaboration avec les autres programmes et institutions spécialisées concernés des Nations Unies, toute une série d'indicateurs sur les jeunes, permettant de suivre de près leur situation par rapport au Programme d'action. Par conséquent, le rapport identifie également des indicateurs susceptibles d'être utilisés pour mesurer les progrès réalisés vers les objectifs du Programme d'action.

4. La partie II du présent rapport répond à la résolution 2006/15 du Conseil économique et social, qui demandait un rapport sur les progrès réalisés par le Réseau pour l'emploi des jeunes. Tout en faisant fond sur les rapports antérieurs du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le Réseau, cette partie en propose une mise à jour, de sorte qu'il convient de la lire conjointement avec les rapports sur la promotion de l'emploi des jeunes (A/58/229) et sur l'analyse et l'évaluation mondiales des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes (A/60/133).

¹ A/60/61-E/2005/7.

B. Le développement de la jeunesse dans le contexte de la mondialisation

5. En 2005, les jeunes, c'est-à-dire les personnes entre 15 et 24 ans, représentaient près de 18 % de la population mondiale, et ce groupe va s'accroître de 31 millions d'ici à 2015². Sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs, les jeunes d'aujourd'hui sont plus enclins que jamais à participer au développement mondial et à en tirer profit. La jeunesse du monde entier est majoritairement en bonne santé, ayant survécu à une période de l'enfance qui, il y a seulement quelques dizaines d'années, se soldait par des taux de mortalité infantile et postinfantile nettement plus élevés. Par comparaison avec les générations précédentes, la proportion de jeunes qui sont arrivés au terme de l'éducation primaire est nettement plus forte. Dans de nombreux pays, les jeunes ont l'avantage supplémentaire d'accéder plus facilement aux technologies de l'information et des communications. Cette interconnectivité croissante entre les habitants de la planète nous fait prendre conscience que le monde est en train de devenir, lentement mais sûrement, une communauté véritablement mondiale. La jeunesse constitue un lien essentiel dans ce processus. En outre, dans le monde entier, les jeunes veulent être associés au développement local et mondial en tant que participants importants et égaux, plutôt que comme spectateurs passifs, incapables de construire leur propre avenir.

6. Même si l'actuelle cohorte de jeunes dispose de nombreux avantages et atouts, elle n'en est pas moins confrontée à un environnement économique et social à la fois complexe et en pleine mutation où de nouvelles possibilités émergent en même tant que des contraintes et obstacles majeurs. Dans le monde, chaque marché devient plus exigeant sous maints rapports, et la compétition accrue affecte le marché mondial, ses règles et ses pratiques. Les forces de la mondialisation imposent souvent des contraintes aux politiques nationales, et tous les pays n'ont pas les moyens de gérer leur intégration dans l'économie mondiale et d'offrir à leurs citoyens des possibilités sociales et économiques. Les jeunes restent souvent dans une situation vulnérable et ne possèdent pas les connaissances et compétences requises pour s'adapter à un nouvel environnement économique et social. Avec une répartition inégale des fruits de la croissance économique entre les pays et à l'intérieur du pays, les jeunes se heurtent non seulement aux obstacles traditionnels (essentiellement nationaux) à leur développement, mais ils doivent de surcroît surmonter de nouveaux, engendrés par la transformation de l'économie mondiale.

7. Au cours des 20 dernières années, les gouvernements ont réalisé des progrès marquants pour améliorer leur performance économique en promouvant une plus grande productivité, en abaissant ou en récupérant les coûts et en encourageant le développement du secteur privé. Les changements entrepris ont consisté pour l'essentiel à améliorer l'accès au marché mondial des biens, des services et des capitaux en réduisant ou en supprimant les obstacles aux transactions internationales. Ce processus international de libéralisation du commerce et de la finance a été l'un des principaux facteurs d'intégration de l'économie mondiale. L'ouverture des marchés mondiaux a été associée à un puissant courant qui a bouleversé la politique sociale, suscitant des préoccupations concernant la

² Voir Nations Unies, *World Populations Prospects: The 2004 Revision*, numéro de vente : E.05.XIII.5, et Nations Unies, *World Urbanization Prospects: The 2003 Revision*, site <<http://esa.un.org/unpp>> consulté le 25 septembre 2006 à 15 h 51.

répartition des revenus, les inégalités et l'exclusion sociale. La libéralisation a entraîné des changements majeurs sur le marché du travail, qui se sont traduits par plus de flexibilité salariale et moins de protection de l'emploi et, dans de nombreux cas, par une érosion des salaires minimaux et par leur moindre réactivité aux hausses de productivité. Cette évolution ne pouvait qu'affecter les jeunes.

8. Que ce soit sur le plan politique, socioéconomique ou humanitaire, les problèmes comme la faim et la pauvreté, le manque d'éducation, la mauvaise santé, le chômage et l'exclusion sociale retiennent de plus en plus l'attention à l'échelle mondiale. Cependant, on se rend de mieux en mieux compte de la nécessité, au plan national, de mettre en œuvre des politiques économiques et sociales efficaces et tournées vers l'avenir pour relever les défis qui s'imposent aux citoyens de nombreux pays, notamment aux jeunes. Pour s'intégrer de manière profitable dans l'économie mondiale, un pays doit impérativement mettre en place toute une série de politiques nationales axées sur le commerce, la finance, le savoir, la technologie et l'investissement³. Sont également requises des politiques nationales et une coopération internationale axées sur la réduction de la pauvreté, sur la préservation de l'environnement et sur la réalisation d'autres objectifs sociaux.

9. S'agissant des domaines prioritaires regroupés dans le module La jeunesse dans l'économie mondiale, le rapport attire d'abord l'attention sur la manière dont la jeunesse s'est comportée d'une manière générale dans le contexte de la mondialisation. Il s'ensuit un examen des progrès réalisés sur le terrain de la pauvreté et de la faim, de l'éducation et de l'emploi. Même si les différents domaines prioritaires sont examinés séparément, il importe de noter l'étroite relation entre ces derniers.

1. La mondialisation

10. La mondialisation est un phénomène complexe qui offre de nombreuses possibilités, mais qui comporte aussi de nombreux risques. Elle représente un défi majeur sur le plan de la prise de décisions et de la mise en œuvre, au niveau national comme au niveau international. La mondialisation a engendré une mutation de plus en plus profonde des marchés mondiaux de biens, de services et de capitaux et introduit de nouvelles idées, connaissances et technologies. Grâce à cette mutation, les jeunes se sont retrouvés dans une meilleure situation pour participer à l'économie mondiale, en particulier dans les pays qui ont su créer suffisamment d'emplois nouveaux par l'investissement et qui ont préparé leurs jeunes demandeurs d'emploi aux nouveaux débouchés, notamment ceux découlant de l'adoption de nouvelles technologies. Outre qu'elle a resserré ses liens avec l'emploi, l'éducation, la faim et la pauvreté, examinés dans les parties qui suivent, la mondialisation a élargi l'accès des jeunes à la technologie, en particulier aux technologies de l'information et des communications (TIC); elle a également alimenté les courants internationaux et infranationaux de jeunes migrants en quête de meilleurs débouchés.

11. Avec l'accroissement des flux de biens et de services, on voit désormais un segment grandissant de jeunes accéder aux biens et services de première nécessité qui leur étaient jusque-là inabordables. L'alimentation, les matériels d'enseignement, les vêtements, les médicaments et l'information sur l'évolution

³ Voir A/58/394.

politique et sociale ailleurs dans le monde circulent rapidement et facilement au-delà des frontières. Malheureusement, la mondialisation est également synonyme de chômage accru, de flexibilité du travail et de précarisation de l'emploi, ce qui, dans de nombreux contextes, a aggravé le phénomène de l'exclusion sociale de la jeunesse. Elle a également facilité l'accès des jeunes du monde entier aux biens et aux services, encourageant ainsi le consumérisme, l'aliénation et la délinquance. Par exemple, l'un des aspects de la mondialisation est l'expansion du commerce mondial des drogues et autres substances illicites, qui déchire les familles et les sociétés, engendre le crime, favorise la propagation de maladies telles que le sida et tue aussi bien les jeunes que les adultes. On a remarqué, par exemple, que les marchés déréglementés et privatisés ont permis au commerce de la drogue d'étendre son empire sur toute la planète en ouvrant de nouvelles routes de trafic et de nouvelles zones de production et en infiltrant l'économie « légale » à un degré que les dirigeants ne peuvent ignorer⁴. Les jeunes, même s'ils ne sont pas les principaux acteurs de ce commerce, sont souvent les principales cibles des efforts de promotion déployés dans ce domaine.

12. Les technologies Internet servent de plus en plus de plaques tournantes de la communication et de l'interconnexion sociale de la jeunesse. Chaque jour, ces technologies viennent s'ancrer dans l'existence d'un nombre croissant de jeunes. Les jeunes du monde entier utilisent beaucoup l'Internet et sont de plus en plus nombreux à le faire, ce qui leur offre de nouvelles possibilités de tirer profit de la mondialisation au-delà des frontières nationales. Des pays très différents sur les plans socioéconomique et culturel peuvent avoir des schémas similaires d'utilisation d'Internet. Au Koweït, par exemple, où l'Internet est utilisé par 23 % de la population, 63 % des internautes. En Corée du Sud, le taux d'utilisation d'Internet est de 60,9 %, mais de 95,1 % dans le groupe des moins de 24 ans⁵. Cependant, les inégalités persistent dans ce domaine. Même si la mondialisation a facilité la propagation de cette technologie à l'échelle planétaire, de très nombreux jeunes sont du mauvais côté de la fracture numérique et, de ce fait, dans l'incapacité d'accéder à cette technologie.

13. La transformation rapide et profonde du marché mondial a eu un coût social important dont se ressentent non seulement les pays qui sont restés en marge du processus de mondialisation, mais aussi ceux qui ont réussi relativement bien leur intégration. Les forces de la mondialisation, qui génèrent des déséquilibres entre les pays et à l'intérieur des pays, compliquent les défis que les jeunes doivent relever lors de leur transition vers l'âge adulte. Les changements dans la structure économique, y compris ceux imputables à la délocalisation de la production, et l'évolution des possibilités et modes de consommation ont une incidence directe sur

⁴ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) « Drogues : Liaisons dangereuses ». *Source* : n° 111 (avril 1999), disponible sur le site <<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001158/115833e.pdf>>.

⁵ Voir les données de l'Union internationale des télécommunications sur le site <http://www.itu.int/ITU-D/ict/statistics/at_glance/Internet04.pdf> et B. Wheeler (2003) « The Internet and Youth subculture in Kuwait ». *Journal of Computer Mediated Communication*, vol. 8, n° 92, janvier 2003. Voir aussi UCLA « World Internet Project Finds Gaps between Rich and Poor, Young and Old, Men and Women », consultable sur le site <<http://www.international.ucla.edu/article.asp?parentid=7488>>.

les moyens d'existence et les revenus des groupes de population, notamment les jeunes⁶.

14. La mondialisation a eu, et continuera d'avoir, un impact sur les possibilités d'emploi et les schémas de migration des jeunes. Aujourd'hui, les pays développés comptent en moyenne 142 jeunes arrivants (entre 20 et 24 ans) sur le marché du travail pour 100 personnes en passe de prendre leur retraite; dans 10 ans, il y aura un déficit de jeunes travailleurs, puisque 87 jeunes personnes arriveront sur le marché du travail pour 100 personnes qui le quitteront. À l'inverse, les pays en développement comptent aujourd'hui 342 jeunes pour 100 personnes entre 60 et 64 ans. Même si chaque région est confrontée à des problèmes différents, l'absorption d'un plus grand nombre de jeunes travailleurs est un problème mondial qui continuera d'alimenter la migration⁷.

15. En ce qui concerne l'emploi, l'introduction de nouvelles technologies a eu un impact considérable sur la structure de l'économie et du marché du travail, affectant notamment les emplois faiblement qualifiés. La libéralisation des échanges, et plus particulièrement la délocalisation de la production vers des pays où les salaires sont plus faibles, a souvent des effets négatifs sur les travailleurs non qualifiés qui sont les premiers à perdre leur emploi. Les jeunes, parce qu'ils ont une expérience et des compétences limitées, représentent souvent une proportion démesurée des personnes déplacées de leur emploi à cause de la mondialisation⁸. Dans de nombreuses parties du monde, le taux de chômage augmente du fait que l'agriculture cède de plus en plus la place aux industries manufacturières et aux activités tertiaires à moindre intensité d'emploi. La libéralisation des échanges a contraint les entreprises à être plus compétitives, nombre d'entre elles devenant de plus en plus tributaires d'arrangements fondés sur des coûts peu élevés et sur le travail flexible. Dans bien des cas, on n'a pas réussi à adapter les plans nationaux de protection sociale aux nouveaux risques et aux nouvelles situations de vulnérabilité générés par la mondialisation rapide des marchés.

16. La migration offre aux jeunes la possibilité de faire fond sur les avantages de la mondialisation et d'améliorer leurs conditions d'existence en se déplaçant vers des régions où ils pensent trouver de meilleures possibilités. Le flux de migrants a grossi avec l'intégration de l'économie mondiale, et les jeunes sont plus susceptibles que les personnes plus âgées de migrer au-delà des frontières et de passer d'une zone rurale vers une zone urbaine⁹. Diverses raisons peuvent pousser à migrer, notamment des facteurs d'incitation tels que la pauvreté, le mécontentement avec les conditions locales, les situations de conflit et les pressions exercées sur les ressources naturelles, et des facteurs d'attraction comme des salaires supérieurs et la perspective d'un meilleur avenir.

⁶ Voir Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, *Une mondialisation juste : Créer des opportunités pour tous*, (Genève, Organisation internationale du Travail (OIT), 2004).

⁷ Voir A/60/871.

⁸ Voir Lance Taylor, « External liberalization, economic performance, and distribution in Latin America and elsewhere », *Inequality, Growth and Poverty in an Era of Liberalization and Globalization*, G. A. Cornia, éd. (Oxford, Oxford University Press, 2001).

⁹ Voir Cynthia B. Lloyd, éd., *Growing Up Global: The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries*. Washington: National Research Council and Institute of Medicine (Washington, 2006).

17. La migration internationale a toujours eu tendance à être sélective au sens que ce sont les personnes les mieux éduquées des pays pauvres, dont un grand nombre de jeunes, qui quittent leur pays. Par exemple, les étudiants de l'enseignement supérieur de l'Afrique subsaharienne sont les plus mobiles au monde : 1 sur 16, soit 5,6 %, va étudier à l'étranger. En revanche, seul un étudiant nord-américain sur 250, soit 0,4 %, suit ses études à l'étranger¹⁰. La migration de personnes hautement qualifiées, si elle peut profiter à l'individu, a néanmoins pour effet de pénaliser l'économie du pays d'origine par la fuite de capital humain¹¹. Cependant, à long terme, ceux qui reviennent au pays peuvent apporter des idées et des approches nouvelles ainsi que de nouveaux réseaux internationaux, pour le bénéfice non pas d'eux seuls mais de l'ensemble de la société.

18. Quelles que soient les raisons de la migration, le déplacement des jeunes comporte des risques ou des épreuves importants, par exemple le risque de désintégration familiale, l'exposition à de nouvelles maladies, notamment le VIH/sida, et les difficultés à trouver du travail. De plus, n'ayant pas beaucoup d'alternatives et craignant parfois l'expulsion ou des représailles, nombreux sont les jeunes migrants qui se gardent de signaler les situations d'abus, de racisme, de discrimination ou d'exploitation. Il est également vrai que les jeunes, grâce à leur résistance, à leur flexibilité et à leur énergie, sont souvent capables de faire face et de s'adapter au processus de migration.

19. Il est urgent de reconnaître que les jeunes représentent une proportion croissante des courants migratoires et de prendre des dispositions aux fins de leur intégration économique, culturelle et sociale. Les jeunes migrants sont souvent invisibles aux prestataires de services sociaux et ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent dans les programmes nationaux en faveur des jeunes, mis en place dans les pays d'accueil. Dans la mesure où les jeunes migrants représentent souvent une partie indispensable de la main-d'œuvre de la société d'accueil, il est urgent de leur faciliter l'accès aux services publics dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la formation et, de manière plus générale, d'améliorer leur image auprès du public.

20. Même si l'on ne connaît pas la contribution spécifique des jeunes au rapatriement des salaires, on sait que pour un nombre croissant de pays, les envois de fonds par les émigrés ont largement dépassé l'aide publique au développement (APD) en volume et représentent désormais la seconde source la plus importante de flux financiers (167 milliards de dollars à destination des pays en développement) après l'investissement étranger direct (IED), ce qui implique des flux en sens inverse sous forme de profits, dividendes, droits, taxes, paiements d'intérêts, « fixation des prix de transfert » nets, etc., mais aussi une diminution de la souveraineté économique nationale. Pour de nombreux pays, les rapatriements de salaires dépassent l'IED. Par comparaison avec d'autres sources de capitaux qui peuvent fluctuer en fonction du climat politique ou économique, les rapatriements de salaires représentent une source relativement stable de revenus, qui augmentent

¹⁰ Voir Institut de statistique de l'UNESCO (2006). Recueil des données mondiales sur l'éducation, 2006. Le site <http://www.uis.unesco.org/ev.php?ID=6513_201&ID2=DO_TOPIC> a été consulté le 26 octobre 2006.

¹¹ Voir Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2005 : Relever le double défi du chômage et de la pauvreté en Afrique* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 05. II.K.9).

souvent à contre-courant des fléchissements conjoncturels. Ces rapatriements de salaires peuvent également constituer des ressources pour investir dans la promotion de la condition des jeunes qui ne sont pas en mesure d'émigrer. Ainsi, les revenus provenant des envois de fonds peuvent permettre aux jeunes qui n'émigrent pas de terminer l'école, leur assurant pour l'avenir des revenus supérieurs. Même s'il existe déjà, au sein des communautés de migrants, des filières sûres de transmission des salaires rapatriés, la jeunesse peut avoir besoin d'un soutien pour les découvrir et les utiliser. Cela requiert la participation de groupes communautaires, de la société civile, des pouvoirs publics et d'institutions privées des pays d'accueil.

21. Les jeunes du monde entier restent préoccupés par les conséquences néfastes de la mondialisation, notamment par ses effets sur la distribution des richesses et par la dégradation de l'environnement. Avec le concours de divers groupes critiques à l'égard de la mondialisation, y compris des organisations non gouvernementales et des militants des droits civiques, ils ont obtenu des résultats remarquables en attirant l'attention sur la nécessité de mieux gérer la mondialisation et ses conséquences et d'assurer la protection des droits de l'homme fondamentaux.

2. La pauvreté et la faim

22. Même avec la croissance économique sans précédent qu'ont connue certaines régions du monde au cours des 20 dernières années, 18 % de la jeunesse, soit plus de 200 millions de jeunes, vivent avec moins de 1 dollar par jour, et 515 millions avec moins de 2 dollars par jour¹². Si la pauvreté est souvent perceptible à travers le revenu par habitant, elle comporte aussi des aspects moins faciles à quantifier tels que l'impossibilité pour l'individu d'accéder aux services publics et d'exercer ses droits fondamentaux sur le lieu de travail et au sein de la communauté. Ce sont là des aspects particulièrement importants pour les jeunes qui risquent de ne pas intégrer la main-d'œuvre et qui endurent éventuellement d'autres formes de privation.

23. Il n'existe pratiquement pas de données spécifiques à la jeunesse sur la faim et la malnutrition, dont on sait cependant qu'elles tuent près de 6 millions d'enfants chaque année¹³. Les jeunes qui ont survécu à la faim et à la malnutrition dans les années de leur enfance en ont éventuellement gardé des séquelles physiques, biologiques et psychologiques. De nombreux jeunes continuent de vivre dans la pauvreté et d'endurer la faim, en particulier en milieu rural où les possibilités d'éducation et d'emploi sont souvent limitées. Les progrès pour réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes qui ont faim dans les pays en développement, c'est-à-dire pour réaliser l'un des objectifs du Millénaire pour le développement, ont été très lents, et la communauté internationale est loin d'avoir atteint ses cibles et de tenir ses engagements en matière de lutte contre la faim.

24. La faim et la pauvreté sévissent souvent davantage dans certaines régions, en particulier en Afrique, et dans les zones rurales. L'Afrique continue de souffrir de pénuries alimentaires à répétition dues aussi bien à des facteurs écologiques et climatiques qu'à des conflits. En outre, les disparités campagne-ville en ce qui

¹² Voir Département des affaires économiques et sociales, *Rapport mondial sur la jeunesse, 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.IV.6).

¹³ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 2005*, disponible sur le site <<http://www.fao.org/docrep/008/a0200e/a0200e00.htm>> (10 octobre 2006).

concerne l'accès des jeunes à l'éducation se traduisent par des disparités campagne-ville sur le plan de l'emploi et des possibilités de revenus, ce qui exacerbe la pauvreté, les privations et la faim, notamment dans les zones rurales. La pauvreté et la faim sévissent aussi davantage chez les jeunes indigènes, éventuellement pénalisés par un niveau d'instruction insuffisant, une mauvaise santé et de moindres possibilités d'emploi.

25. L'urbanisation est un produit de la croissance économique et du passage d'une économie reposant sur l'agriculture à une économie fondée sur l'industrie (au cours des 10 dernières années, la part de l'emploi que représente l'agriculture a chuté de plus de 4 % et avoisine désormais celle du secteur des services). L'Afrique orientale et l'Afrique australe sont les sous-régions au rythme d'urbanisation le plus élevé. L'Asie montre aussi des tendances marquées à l'urbanisation, et c'est au Bangladesh, en République populaire de Chine, en Inde, en Indonésie et au Pakistan que sera enregistré l'essentiel de cette croissance. Malgré les investissements consentis dans les zones rurales, les jeunes sont plus susceptibles de migrer vers les villes pour y trouver des débouchés économiques et, du fait de cette tendance, l'âge moyen de la population urbaine sera inférieur à celui de la population rurale dans la génération montante. Cette tendance illustre la nécessité de s'interroger sur la manière dont la pauvreté affecte la vie les jeunes habitants des villes, et d'en tirer des enseignements pour améliorer leur sort.

26. Il est impératif de traiter les aspects multiples de la pauvreté pour éviter que la transition vers l'âge adulte n'aggrave une situation de dénuement. On ne saurait remédier au problème de pauvreté des jeunes sans traiter les problèmes de sujétion, d'exclusion sociale, d'appauvrissement culturel et de perte d'identité. Il faut également adopter une approche plus générale afin de comprendre que la pauvreté monétaire chez les jeunes peut interagir avec d'autres aspects de la pauvreté et les amplifier de diverses façons. Par exemple, lorsque des jeunes disposent de moyens financiers limités, ils tendront à restreindre leurs dépenses d'éducation et de santé, au détriment de leur participation efficace à l'économie mondiale. La pauvreté peut aussi être occasionnelle et induite par des changements de courte durée lorsque des jeunes deviennent indépendants et commencent à assumer des rôles adultes.

27. Il est important de traiter les aspects intergénérationnels de la pauvreté. L'indigence économique et non-économique des parents risque de se transmettre aux enfants. La pauvreté, et c'est l'un de ses aspects, peut empêcher d'accéder aux technologies de l'information et des communications. Le fait que les parents en soient privés peut ne pas trop prêter à conséquence, à l'inverse des jeunes, pour qui un tel accès est indispensable pour opérer efficacement à l'heure de la mondialisation. Il importe de promouvoir le développement rural et de soutenir les jeunes habitants des villes dans les secteurs non structurés afin de réduire les disparités campagne-ville sur le plan de la pauvreté et de la faim.

3. Éducation

28. L'éducation est un droit de l'homme fondamental qui favorise la mise en valeur de tout le potentiel humain. Elle apporte les connaissances et compétences qui permettront aux jeunes de mieux contribuer à l'économie mondiale et à l'amélioration de la situation dans le monde dans la mesure où ils tirent avantage de la mondialisation. Même si l'actuelle population de jeunes est la cohorte la mieux éduquée et la mieux formée à ce jour, le rythme de la mondialisation et les

demandes croissantes de nouvelles compétences impliquent que les jeunes aient accès à une formation continue et qualifiante qui réponde aux besoins du marché du travail. Ceux qui ne reçoivent pas d'instruction ou qui ne peuvent terminer leur éducation risquent davantage d'aller grossir les rangs des pauvres.

29. Même si l'on a surtout insisté sur l'utilité de l'éducation en milieu scolaire, toutes les formes d'éducation, formelle ou informelle, favorisent le développement de la pensée critique et créative, la capacité à résoudre les problèmes, la prise de décisions en connaissance de cause, contribuent à l'estime de soi et préparent au travail d'équipe. Les jeunes travailleurs les mieux éduqués perçoivent des revenus supérieurs et bénéficient d'une plus grande stabilité d'emploi et de meilleures chances d'ascension sociale⁹. Même si l'éducation peut se faire dans le courant d'une vie, la période de la jeunesse est particulièrement importante en ce qu'elle est souvent la dernière chance pour les jeunes d'acquérir les compétences de base en vue de leur entrée dans la vie active. Le succès ou l'échec de ces années détermine la volonté des jeunes de participer à l'économie mondiale et d'assumer des rôles responsables au sein de leur communauté.

30. Les gouvernements ont déployé des efforts soutenus pour faciliter l'accès à l'éducation au cours des dernières décennies, ce qui s'est traduit par une amélioration spectaculaire de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire. Les taux bruts de fréquentation de l'enseignement secondaire, par exemple, sont passés de 56 à 78 % au cours des 10 dernières années¹⁴. En général, les possibilités d'accès à l'enseignement secondaire, et plus particulièrement à l'enseignement supérieur, se sont améliorées de manière moins spectaculaire que pour l'enseignement primaire. Cette situation, qui affecte directement les jeunes, reflète en partie les efforts redoublés des gouvernements pour récupérer les coûts afférents à l'enseignement secondaire et, plus particulièrement, ceux afférents à l'enseignement supérieur. Néanmoins, dans le cycle supérieur, on observe une tendance positive, à savoir un inversement graduel de la prédominance masculine, les femmes étant plus nombreuses que les hommes à s'inscrire dans les institutions d'enseignement tertiaire.

31. Malgré les progrès accomplis dans d'autres domaines, 115 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés en 2002¹⁵. En outre, dans la plupart des pays en développement, une proportion importante d'élèves sortant de l'école primaire ne continue pas dans l'enseignement post-primaire. C'est en Afrique et en Asie du Sud que l'on trouve le plus grand nombre d'enfants privés d'éducation primaire; en Afrique subsaharienne, un enfant fera en moyenne cinq à six années d'école primaire et secondaire de moins qu'en Europe occidentale ou dans les Amériques. L'écart entre les taux d'alphabétisation garçons/filles en Asie et en Afrique semble également se creuser. Les inégalités les plus marquées sont constatées en Asie occidentale et en Afrique du Nord, où les filles privées d'éducation sont presque trois fois plus nombreuses que les garçons¹⁶. Les jeunes,

¹⁴ Voir UNESCO, « Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous », dans *Quality Education for All Young People: Challenges, Trends and Priorities* (Paris, 2004).

¹⁵ Voir UNESCO, « Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000 », dans Organisation des Nations Unies, *Rapport mondial sur la jeunesse, 2003 : la situation des jeunes dans le monde* (publication des Nations Unies, numéro de vente 03.IV.7).

¹⁶ Voir UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2005*, disponible sur le site < http://www.unesco.org/education/gmr_download/chapter3.pdf>.

en particulier les jeunes femmes, sont donc nettement désavantagés pour se tirer d'affaire dans l'économie mondiale.

32. Aujourd'hui, les jeunes profitent de la possibilité d'accéder à l'éducation hors des frontières nationales, soit en se déplaçant soit en recourant aux technologies de l'information et des communications. De nombreux jeunes des pays en développement et des pays développés ont du mal à accéder à une éducation de qualité pour les raisons suivantes : classes surpeuplées, infrastructures insuffisantes, manque de matériel pédagogique et pénurie d'enseignants dûment qualifiés. Les coûts et les pénuries d'équipements et d'enseignants qualifiés peuvent également limiter les options universitaires et le choix des compétences que les étudiants peuvent acquérir dans les écoles. De ce fait, les secteurs techniquement exigeants tels que les sciences, les mathématiques et l'ingénierie manquent souvent de financement et ont des taux de fréquentation plus faibles. Malgré la révolution qui s'opère actuellement dans les TIC, l'accès aux technologies modernes, notamment aux ordinateurs et aux aides audiovisuelles, est limité dans de nombreuses parties du monde. La qualité de l'éducation s'en ressent et les élèves sortants sont insuffisamment préparés pour répondre aux exigences modernes de l'économie mondiale.

33. S'il est vrai que l'instabilité de connexion ou le manque de raccordement à l'Internet empêche de nombreux pays de relier leurs étudiants à l'autoroute de l'information, d'autres pays, en revanche, ont mis en place des « schoolnets », ou programmes d'école en ligne, pour promouvoir aussi bien le développement de la société du savoir en reliant les écoles à l'Internet que le partage des informations et des ressources¹⁷.

34. Les TIC offrent un énorme potentiel de promotion du développement qui profite directement aux jeunes, en particulier dans les domaines de l'éducation et des moyens d'existence. S'agissant de l'accès aux zones reculées et rurales, la technologie de la radio et du téléphone cellulaire à faible coût joue un rôle essentiel. Il conviendrait de l'utiliser pour élargir l'accès aux matériels pédagogiques et didactiques et pour créer un environnement de nature à améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Hors du cadre scolaire, les TIC aident à fournir des informations sur la création d'entreprises et ouvrent des perspectives à la jeunesse. Divers nouveaux moyens d'existence peuvent en être dérivés, notamment les entreprises opérant sur l'Internet.

35. Les jeunes femmes doivent relever des défis supplémentaires en matière d'éducation. La plupart d'entre elles n'atteignent toujours pas un niveau d'instruction aussi élevé que les jeunes hommes. Dans de nombreux pays en développement, les jeunes femmes risquent davantage d'abandonner l'école en temps de difficultés financières ou en cas de crise familiale¹⁸. Le mariage et la maternité précoces sont les principaux obstacles qui empêchent les filles de terminer leur scolarité. Les jeunes femmes risquent également d'être retirées de l'école pour aider à des tâches domestiques et à d'autres corvées. Les problèmes structurels tels que l'absence d'installations sanitaires pour filles et les politiques empêchant les

¹⁷ Voir UNESCO (2004), *Schoolnet Toolkit* (programme d'école en ligne), consultable sur le site <http://www.unescobkk.org/fileadmin/user_upload/ict/e-books/SchoolNetKit/SchoolnetKit.pdf>.

¹⁸ E. Kane, *Girls' Education in Africa: What Do We Know About Strategies That Work?*, Africa Regional Human Development Working Paper Series (Banque mondiale, Washington, 2004).

jeunes mères de poursuivre leur éducation continuent d'entraver l'accès des femmes à l'instruction.

36. Même si davantage de femmes participent à la main-d'œuvre, les options d'études pour les filles et les jeunes femmes leur limitent souvent l'accès à certains types d'emploi, perpétuant ainsi les différences de salaires. Ces choix sont souvent encouragés par les stéréotypes utilisés dans les manuels scolaires et autres matériels pédagogiques, tendant à assigner aux femmes des rôles domestiques. S'il est vrai que la réforme de l'éducation, entreprise dans de nombreux pays du monde, s'est accompagnée dans une large mesure d'une révision des programmes, il reste néanmoins beaucoup à faire pour dispenser une éducation en salle de classe qui réponde aux besoins des garçons et des filles.

37. Il apparaît de plus en plus évident que l'éducation et la formation supérieures jouent également un rôle important dans la création d'une main-d'œuvre capable de soutenir la croissance et la lutte contre la pauvreté et d'aider les entreprises à survivre à la compétition mondiale. Les gouvernements doivent être plus attentifs à la situation des jeunes qui quittent l'école, en mettant en place une formation continue et de soutien aboutissant à des emplois de nature à réduire la pauvreté.

38. La formation est un bon investissement quand ceux qui l'ont reçue sont capables d'obtenir de meilleurs emplois et un travail décent ou d'utiliser les compétences nouvellement acquises dans les postes qu'ils occupent. Assurer une bonne adéquation entre la demande et l'offre de formation, tel est l'objectif qui devrait guider la planification de tels programmes. Il est fréquent que le contenu de nombreux programmes de formation ne correspond pas aux compétences recherchées; ainsi, l'acquisition de compétences supplémentaires peut entraîner un surcoût pour les employeurs qui hésiteront peut-être à employer des jeunes. Comme la formation ne suffit pas à elle seule à créer des emplois, il faut une relation clairement définie avec les demandes émergentes du marché du travail, façonnées dans une large mesure par les besoins de l'économie mondiale et les exigences en matière d'éducation. Le programme de formation devrait aussi tenir compte de la clientèle visée et du contexte économique. Pour certains jeunes, la formation qualifiante peut remplacer l'éducation formelle; pour la plupart, elle servira de complément à l'éducation formelle en permettant d'acquérir des compétences liées à des emplois particuliers. Comme l'économie et le marché du travail mondial sont en perpétuelle évolution, la formation qualifiante doit constamment être actualisée et développée de manière à répondre aux besoins du marché de l'emploi contemporain.

39. Les programmes de formation efficaces se caractérisent notamment par leur flexibilité et leur réactivité aux besoins du monde du travail et par leurs liens avec le marché du travail et les employeurs, avec la formation en cours d'emploi, les programmes pour les jeunes défavorisés, l'insertion des jeunes dans l'économie informelle, les possibilités de mentorat au terme de la formation et les partenariats avec les entreprises locales. Les programmes de formation, les bureaux de placement ou les écoles peuvent également jouer un rôle utile en établissant une relation initiale entre des jeunes et un employeur afin d'identifier les possibilités de stage volontaire ou structuré, c'est-à-dire un moyen pour les jeunes d'acquérir des compétences techniques et sociales.

40. Il est essentiel que la politique de l'éducation réévalue la place que les filles et les jeunes femmes tiennent dans la société. Pour faciliter au maximum l'accès des femmes et des filles et l'intégration des jeunes défavorisés, les écoles doivent se

montrer plus souples quant à l'âge d'inscription. Cette politique encouragera les jeunes à intégrer le système à un âge plus avancé ou à réintégrer le système éducatif après l'avoir quitté.

41. On estime à 7,3 millions le nombre de femmes vivant avec le VIH/sida, contre 4,5 millions de jeunes gens. Le VIH/sida représente un redoutable défi pour de nombreux pays, et dans les pays en développement, les filles et les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables du fait de leur pauvreté et de leur état de sujétion. La salle de classe est un cadre approprié pour susciter une prise de conscience. Les écoles et les enseignants, qui font partie intégrante des programmes complets de préparation à la vie courante, devraient intégrer dans leurs activités la prévention du VIH/sida chez les jeunes femmes et les jeunes gens. Ces programmes peuvent donner aux jeunes les moyens de battre en brèche le défi des stéréotypes fondés sur le sexe, de contrer la discrimination et la stigmatisation, de communiquer efficacement et de prendre des décisions responsables au sein de leur communauté.

42. Les jeunes qui ont abandonné leur scolarité formelle avant d'acquérir le niveau d'alphabétisation de base devraient avoir la possibilité d'accéder à une formation qualifiante leur permettant de développer leurs aptitudes à la vie courante et à l'emploi. Les gouvernements sont encouragés à mettre en place des systèmes propres à assurer la reconnaissance, la validation et l'accréditation de l'apprentissage non formel et informel des jeunes. Ces mesures sont un moyen de reconnaître la valeur du savoir et de l'expérience acquis hors du cadre d'apprentissage traditionnel et démontre la nécessité d'intégrer l'apprentissage formel et non formel dans l'ensemble du système éducatif. Ces possibilités représentent une seconde chance pour des jeunes qui n'ont peut-être pas eu la possibilité d'être scolarisés dans leur enfance parce qu'il leur fallait travailler pour compléter les revenus du ménage. En recevant une qualification, les jeunes ont plus de chances d'intégrer le marché primaire du travail.

4. Emploi

43. Les jeunes, même s'ils ne représentent qu'un quart de la population en âge de travailler, constituent environ la moitié des 191,8 millions de chômeurs dans le monde. Au cours des 10 dernières années, le taux de chômage des jeunes dans le monde a augmenté, passant de 12,1 à 13,7 %¹⁹. Du fait notamment de la proportion croissante de jeunes à l'école, la proportion des jeunes en pourcentage de la main-d'œuvre a chuté, passant de près de 59 % en 1995 à 54,1 % en 2005. Un déficit mondial de travail décent a créé une situation où un jeune sur trois dans le monde recherche vainement un emploi, a définitivement renoncé à chercher ou bien travaille mais vit encore au-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de deux dollars par jour. Les jeunes, s'ils ne possèdent pas un bagage solide pour bien démarrer sur le marché du travail, auront aussi une marge plus faible en ce qui concerne les perspectives d'emploi pour eux-mêmes et pour les personnes qu'ils auront à charge²⁰.

44. Dans la plupart des domaines, le taux de chômage des jeunes est deux à trois fois plus élevé que celui de la population générale. Le ratio chômage des

¹⁹ Voir OIT, *Les changements dans le monde du travail. Rapport du Directeur général*, Conférence internationale du Travail, quatre-vingt-quinzième session (Genève, 2006).

²⁰ Voir OIT, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* (Bureau international du Travail, Genève, 2004).

jeunes/chômage des adultes était de 3 en 2005, contre 2,8 en 1995. Par ailleurs, la part d'emplois décents et productifs occupés par les jeunes a encore diminué²¹. En soi, le taux de chômage des jeunes ne reflète pas suffisamment les défis qu'ils doivent relever sur le marché du travail. Ils sont nombreux à travailler pendant de longues heures pour une faible rémunération, sans parvenir à s'affranchir de la pauvreté. Comme la plupart des jeunes n'ont pas encore acquis les compétences et l'expérience requises par la majorité des employeurs, leurs revenus tendent à diminuer, à l'inverse de ceux des travailleurs qualifiés, qui augmentent rapidement. Cette tendance a été observée dans la plupart des pays; dans les pays en développement, cela tient essentiellement à l'expansion de l'économie informelle en tant que principale pourvoyeuse de nouveaux emplois.

45. Dans certains pays en développement, l'économie formelle ne peut absorber que 5 à 10 % des nouveaux arrivants sur le marché du travail, le gros des nouveaux emplois étant généré par l'économie informelle. Le Bureau international du Travail estime que 93 % de tous les emplois existants pour les jeunes dans les pays en développement se trouvent dans l'économie informelle, peu respectueuse des droits et des protections légales des travailleurs, où les jeunes travaillent souvent pendant de longues heures dans des emplois précaires et faiblement rémunérés. On estime que les salaires payés dans l'économie informelle sont inférieurs de 44 % à ceux de l'économie formelle²².

46. Un aspect positif de l'économie mondiale et de la croissance des technologies de l'information et des communications est l'apparition de nouveaux moyens pour les jeunes de chercher un emploi. Les jeunes consultent de plus en plus les sites Web consacrés aux métiers et aux formations. En Europe, les visites de jeunes sur ces sites ont augmenté de 21 % entre 2005 et 2006, le nombre de ces jeunes visiteurs étant passé à 9,5 millions. Cette croissance a été supérieure à l'augmentation globale des jeunes internautes européens, à savoir environ 10 %, dont le nombre s'est établi à 36,4 millions pendant cette même période²³. Dans les domaines à forte pénétration d'Internet, ces services facilitent la mise en correspondance des jeunes et des emplois. Cependant, la plupart des jeunes n'ont pas encore accès à ces outils.

47. Il est indispensable d'adopter des politiques sociales et économiques propres à catalyser la croissance et à accroître la demande de main-d'œuvre. Les moyens de stimuler la création d'emplois sont notamment les projets de travaux publics à forte intensité d'emploi, les incitations à la création d'entreprises et l'appui aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que l'agriculture et le secteur des services, ainsi que les secteurs caractérisés par un niveau élevé de technologie de l'information et de la communication, particulièrement attractifs pour les jeunes. L'externalisation et les activités manufacturières hors frontières offrent de nouvelles possibilités dans l'économie mondiale, mais ces tendances suscitent également des préoccupations à cause des pertes d'emplois, des faibles salaires et des mauvaises conditions d'emploi.

48. Même si cela nécessite souvent un apport important en capital, l'effet « création d'emplois » des projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre peut améliorer l'offre d'emploi ainsi que les infrastructures locales d'une

²¹ Voir OIT, *Global Unemployment Trends* (Bureau international du Travail, Genève, 2006).

²² Voir OIT, *Youth and Work: Global Trends* (Bureau international du Travail, Genève, 2001).

²³ comScore Europe, "March European, traffic to career resources, job search and training education sites increases 27 percent versus year ago", 24 avril 2006.

manière qui serait irréalisable avec l'investissement privé. En outre, ces projets peuvent stimuler les économies locales par la demande d'outils, d'équipements et de matériels. Pour les jeunes, ils peuvent aussi être de très bons points d'accès au marché du travail. À cet égard, divers projets agricoles et projets de développement rural en Afrique subsaharienne ont contribué à développer l'emploi, mais il reste encore beaucoup à faire.

49. Les mesures prises par les gouvernements pour que la croissance économique se traduise par des créations d'emplois et des avantages pour les segments plus pauvres de la population peuvent avoir une forte incidence sur la vie des jeunes. Cependant, sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de 21 pays africains, sept seulement contiennent des objectifs macro-économiques liés à la création d'emplois et 11 seulement consacrent une partie importante à l'analyse de la situation de l'emploi des jeunes. En revanche, plus des deux tiers des DSRP étaient axés sur l'offre, et plus particulièrement sur les questions relatives à l'éducation et à la formation¹¹.

50. Dans de nombreux domaines, il y a lieu de renforcer le lien entre les jeunes employés et leurs employeurs. Certains pays ont favorisé la création et l'amélioration des services d'aide à l'emploi au niveau de l'université et de l'école secondaire. Les partenariats avec le secteur privé qui identifient les compétences particulièrement recherchées et définissent les qualifications requises au bas de l'échelle peuvent aider à affiner le rôle joué par les établissements d'éducation pour permettre aux jeunes de passer plus facilement de l'école au monde du travail. Ils peuvent aussi encourager la main-d'œuvre à s'orienter vers des industries en expansion où les jeunes seront particulièrement productifs.

51. Au vu de la vaste économie informelle qui existe dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique et en Amérique latine, il convient d'envisager sérieusement de mettre en place une capacité institutionnelle pour garantir une protection sociale aux jeunes travailleurs de l'économie informelle, voire améliorer la qualité de cette protection. Il conviendrait de faire parvenir les informations concernant la formation et les services financiers prévus à l'intention des jeunes à ceux qui travaillent dans l'économie informelle pour les aider à passer d'activités à faible niveau de productivité à des activités à niveau de productivité élevé, et à se rapprocher progressivement du travail décent.

52. La Déclaration du Millénaire énonce explicitement l'engagement de « formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile »²⁴. En réponse, les Nations Unies, de concert avec la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail, ont lancé le Réseau pour l'emploi des jeunes. Les progrès réalisés dans les activités du Réseau sont décrits dans la partie II du présent rapport.

53. Les défis que le marché du travail impose aux jeunes femmes sont souvent plus redoutables que ceux que doivent relever les hommes. En règle générale, le taux de chômage des femmes est nettement plus élevé que celui des hommes; les écarts les plus importants entre les hommes et les femmes sont observés en Amérique latine, dans les Caraïbes, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La

²⁴ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

différence de salaire entre les hommes et les femmes est en corrélation inverse avec la participation des femmes au monde du travail²⁵.

54. Les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, de la formation et du recrutement sont l'une des principales causes des différences de salaire persistantes dans tous les domaines et dans le monde entier. Les femmes sont souvent orientées vers des emplois domestiques ou faiblement qualifiés, caractérisés par un faible statut et une faible rémunération; les enseignants ainsi que les spécialistes dûment qualifiés de l'orientation professionnelle peuvent faire œuvre utile en atténuant la tendance à ce genre de stéréotypes afin que les femmes puissent suivre une formation continue et avoir un véritable plan de carrière. Les jeunes femmes auront souvent besoin d'incitations supplémentaires pour suivre des études dans des domaines à dominante masculine. Dans ces disciplines où les modèles d'identification sont plutôt rares, les systèmes de bourses et les programmes de « mentorat » ouvriront de nouveaux domaines aux femmes, conforteront leur confiance et nourriront leurs ambitions.

55. Pour se doter d'actifs et prospérer dans une économie concurrentielle, les jeunes doivent souvent accéder au crédit et à la microassurance. Dès lors qu'ils ont accès à une série d'outils financiers, les jeunes peuvent planifier leur avenir et investir en fonction de leurs priorités propres : frais de scolarité, soins de santé, logement ou démarrage d'entreprise. Outre qu'ils constituent une trousse de survie pour les jeunes démunis, ces services financiers permettent à cette population, peu ou prou dotée d'actifs, d'accéder au capital productif.

56. Il n'est souvent tenu aucun compte des besoins des jeunes qui se lancent dans la création de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que de microentreprises. Il est essentiel que les banques commerciales accordent des prêts aux PME et microentreprises dirigées par des jeunes. À cet égard, les banques centrales et les régulateurs attirés des services financiers doivent jouer un rôle dynamique en intégrant dans les politiques de réglementation et de surveillance l'objectif consistant à faciliter l'accès des PME et microentreprises aux services financiers²⁶. Un cadre favorable à l'entrepreneuriat des jeunes est un cadre permettant de rationaliser et de rendre moins coûteux le processus de démarrage et d'expansion d'une nouvelle entreprise tout en préservant la transparence, de sorte que les PME et moyennes entreprises soient capables de former et de recruter davantage de jeunes.

57. Grâce à la microfinance, de nombreuses jeunes femmes sont devenues des participantes actives à des activités économiques. En outre, grâce à la microfinance et à son rôle facilitateur, elles possèdent leurs propres actifs, y compris des terres et un logement, tiennent une place plus importante dans le processus décisionnel et occupent des postes de dirigeantes au sein de leur communauté. Dans certains domaines, on observe une évolution positive des valeurs et attentes liées au rôle des femmes dans la société. Dans d'autres cas, cependant, les entreprises que les femmes dirigent avec succès représentent pour elles une charge supplémentaire, leurs responsabilités domestiques et familiales ne pouvant être partagées avec les membres masculins du ménage.

²⁵ Voir Banque mondiale, *Gender and Development in the Middle East and North Africa*. « Constraints on Women Work », chap. 4, 2004.

²⁶ Voir Fonds d'équipement des Nations Unies et Département des affaires économiques et sociales, *Construire des secteurs financiers accessibles à tous* (2006), Nations Unies (2006) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.II.A.3).

58. Nombreux sont les jeunes qui, lorsqu'ils décident de monter une entreprise, n'ont pas encore la perspicacité financière ni le sens aigu des affaires pour assurer le succès de telles activités. Dans la mesure où le démarrage de l'entreprise comporte un risque, les programmes d'entrepreneuriat ciblés sur les jeunes devraient leur fournir les informations et le soutien nécessaires pour pouvoir décider de se lancer ou non dans un projet économique. Ces programmes devraient également leur offrir la possibilité de se perfectionner, d'acquérir la technique de développement commercial et d'exploiter les possibilités de fonctionnement en réseau, tout en leur fournissant les ressources nécessaires pour accéder au marché.

5. Indicateurs proposés pour mesurer l'amélioration de la condition des jeunes

59. Les données limitées empêchent d'évaluer les progrès accomplis sur les plans national et international pour traiter le développement des jeunes selon ce que prévoit le Programme d'action mondial pour la jeunesse. Ces limites s'appliquent non seulement aux domaines prioritaires regroupés dans le module « Les jeunes dans l'économie mondiale », mais aussi aux deux autres modules de priorités du Programme, à savoir « Les jeunes dans la société civile » et « La jeunesse et son bien-être ». Il est difficile de définir des indicateurs appropriés et comparables pour mesurer les progrès réalisés en ce qui concerne, par exemple, des priorités comme la mondialisation, les relations intergénérationnelles, les conflits armés et les loisirs; et même dans des domaines prioritaires comme la santé et l'emploi, pour lesquels la collecte de données est pratique courante, on manque souvent de données spécifiques sur les jeunes.

60. En réponse à la demande de l'Assemblée générale pour que le Secrétariat, en collaboration avec les programmes et organismes compétents des Nations Unies, établisse une vaste série d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action mondial de la jeunesse, une réunion du groupe d'experts sur les indicateurs de développement de la jeunesse s'est tenue du 12 au 14 décembre 2005 au Siège des Nations Unies à New York. Cette réunion a été organisée par le Programme des Nations Unies sur la jeunesse au sein de la Division des politiques sociales et du développement social, rattachée au Département des affaires économiques et sociales, et a rassemblé des universitaires, des conseillers politiques, des organisations de jeunes, des institutions des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux pour débattre sur les indicateurs possibles.

61. Les participants ont souligné l'intérêt d'établir des indicateurs sur les jeunes qui permettent aux parties prenantes d'évaluer dans le temps l'action menée en faveur de la jeunesse et de comparer les progrès réalisés sur un plan infranational et international et sur un plan infrarégional et interrégional. Ils ont fait valoir, en particulier, que les indicateurs sont indispensables pour contrôler l'impact de l'investissement sur les jeunes afin d'identifier les secteurs nécessitant un supplément d'efforts et de défendre les intérêts des jeunes. Ils ont également fait remarquer que, même si la communauté internationale a effectué de grandes avancées pour recueillir des données permettant de déterminer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les données exploitables pour évaluer les progrès spécifiques des jeunes demeurent limitées.

62. Les participants à la réunion ont identifié un certain nombre de contraintes, mais aussi de possibilités concernant la collecte efficace de données et la compilation d'indicateurs pour mesurer le développement des jeunes. Les indicateurs examinés dans la présente partie sont loin d'être complets. Ils sont plutôt proposés à titre de première série minimale d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés dans la promotion de la condition des jeunes. Il importe de noter que chaque indicateur devrait, dans la mesure du possible, être ventilé par sexe et par tranche d'âges de la cohorte de jeunes. Cela permettra de mieux contrôler le différentiel de développement entre les jeunes femmes et les jeunes hommes, ainsi qu'entre les moins âgés et les plus âgés parmi les jeunes.

La mondialisation

63. L'impact de la mondialisation sur les jeunes est difficile à mesurer, et les données relatives à cette thématique sont nettement moins nombreuses. Cependant, le ratio jeunes migrants internationaux/migrants internationaux adultes est un indicateur de la participation des jeunes à la migration. Même si, à l'heure actuelle, on dispose uniquement de données relatives à la migration vers les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), elles sont utiles dans la mesure où une proportion importante de la migration internationale se fait depuis les pays en développement vers les pays développés. Le nombre d'étudiants d'un pays qui étudient à l'étranger renseigne sur les tendances des jeunes à étudier à l'étranger. Cet indicateur mesure également la mobilité internationale des étudiants dans l'enseignement supérieur pour les pays comptant plus de 400 étudiants étrangers. En outre, comme mesure approximative de l'accès aux TIC, on propose de se fonder sur la proportion de jeunes ayant utilisé l'Internet au cours des 12 derniers mois. L'utilisation d'Internet par semaine ou par mois serait un meilleur indicateur; malheureusement, ces données ne sont pas disponibles dans le monde entier. L'absence de données permettant de mesurer un élément crucial de la participation des jeunes à l'économie mondiale révèle un domaine où il est urgent de recueillir des données et de mener des recherches.

La pauvreté et la faim

64. Divers facteurs expliquent le manque de données sur la faim et la pauvreté parmi les jeunes. De par leurs modes de vie souvent temporaires, les jeunes échappent parfois aux enquêtes sur la pauvreté. Les difficultés rencontrées pour définir et mesurer la faim et la pauvreté sont également une cause de l'échec des efforts de contrôle.

65. Cependant, il est proposé d'intégrer quatre indicateurs dans une compilation d'indicateurs sur le développement des jeunes que les gouvernements pourraient utiliser pour contrôler les progrès réalisés dans les domaines de la pauvreté et de la faim. Ces indicateurs sont les pourcentages de jeunes vivant dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté ainsi que les pourcentages de jeunes présentant une insuffisance pondérale et une insuffisance pondérale extrême. Il importe, chaque fois que possible, de différencier l'indicateur par âge et par sexe. Il peut également être nécessaire de procéder à une ventilation par région ou d'autres groupements géographiques ou socioéconomiques pour faciliter le contrôle à l'intérieur des pays.

Éducation

66. Cinq indicateurs sont proposés pour lesquels il existe des données à l'échelle mondiale pour mesurer les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation des jeunes. Le taux d'alphabétisation des jeunes fournit une indication générale sur l'aptitude de base de l'individu à lire et à écrire. Le taux brut de fréquentation de l'enseignement secondaire, qui indique le niveau général de participation à l'enseignement secondaire, ainsi que le taux net de fréquentation de l'enseignement secondaire, qui indique le degré de participation au cycle secondaire des jeunes appartenant à la tranche d'âge officielle, renseignent sur les progrès réalisés pour assurer aux jeunes des niveaux d'éducation intermédiaires, considérés comme étant les niveaux minimaux requis pour opérer dans l'économie mondiale d'aujourd'hui. Le taux brut de fréquentation de l'enseignement supérieur est également proposé comme indicateur valable. Cet indicateur renseigne sur l'accès aux niveaux d'éducation indispensables dans l'économie mondiale. Le dernier indicateur, à savoir le taux de passage à l'enseignement secondaire général, est également recommandé comme moyen d'évaluer les progrès réalisés dans le passage du cycle primaire au cycle secondaire.

Emploi

67. Quatre indicateurs sont proposés pour contrôler les progrès réalisés dans le domaine de l'emploi des jeunes. Le taux de chômage des jeunes est un indicateur existant dans la plupart des pays; il renseigne sur la proportion de jeunes économiquement actifs qui sont au chômage à un moment donné. Un second indicateur, à savoir le ratio chômage des jeunes/chômage des adultes, donne une indication sur la prévalence du chômage des jeunes par rapport à celle des adultes et est beaucoup plus précis que le taux de chômage. Un troisième indicateur, à savoir le ratio emploi des jeunes/population de jeunes, permet de s'informer sur la capacité d'une économie à créer des emplois; pour de nombreux pays, cet indicateur a une plus grande valeur informative que le taux de chômage. Les ratios emploi/population sont particulièrement intéressants lorsqu'ils sont ventilés par sexe du fait que les ratios pour les hommes et les femmes peuvent indiquer des différences entre les hommes et les femmes quant à la part qu'ils prennent respectivement dans l'activité du marché du travail. En outre, le taux d'activité des jeunes, qui est une mesure de la proportion de la population totale de jeunes activement engagés sur le marché du travail – soit en tant que travailleurs soit en tant que demandeurs d'emploi – permet d'établir un profil de la jeunesse économiquement active.

Santé

68. Il existe un certain nombre d'indicateurs permettant de se faire une idée de la santé des jeunes. Il est proposé aux gouvernements d'en utiliser cinq d'entre eux pour mesurer le niveau de développement de la jeunesse. Le premier est la fécondité adolescente en pourcentage de la fécondité totale. Cet indicateur concerne spécifiquement le groupe des 15-19 ans. La procréation à un âge précoce met souvent en danger la santé physique et le bien-être social de la mère et de l'enfant et peut avoir des conséquences sociales et économiques néfastes. Aussi cet indicateur constitue-t-il une mesure non seulement du niveau de fécondité, mais aussi de la charge de procréation par âge au niveau national.

69. Le deuxième indicateur est le pourcentage de jeunes femmes mariées ou vivant en union libre recourant aux techniques modernes de contraception. L'accès à ces

techniques de contraception et leur utilisation est un facteur déterminant de la santé reproductive des jeunes personnes. Une grossesse et un accouchement au début de l'adolescence peuvent compromettre la possibilité pour la jeune femme de suivre des études supérieures et de se faire une situation économiquement stable avant de fonder une famille. Et surtout, l'existence de moyens de contraception protège les jeunes contre les grossesses non désirées et contre les risques d'avortement dans de mauvaises conditions.

70. Troisièmement, le taux de mortalité maternelle, qui mesure le risque de décès chez les femmes enceintes, renseigne sur les conditions de sécurité dans lesquelles se déroulent la grossesse et la procréation dans un contexte particulier. Dans de nombreux pays en développement, les complications de la grossesse et de l'accouchement sont les principales causes de décès chez les femmes en âge de procréer. Même si cet indicateur n'est pas ventilé par âge, c'est un fait établi qu'une proportion substantielle de la mortalité maternelle est constituée de jeunes mères accouchant pour la première fois. Cet indicateur, combiné avec la fécondité adolescente en pourcentage de la fécondité totale, offre une mesure du risque lié à la grossesse et à l'accouchement.

71. Même si les taux de mortalité par âge sont en général relativement faibles chez les 15-24 ans, les trois mortalités les plus élevées par cause chez les 15-24 ans renseignent sur les causes de la mortalité chez les jeunes. Les variations de ces causes d'un pays à l'autre révèlent les différences dans les priorités nationales en ce qui concerne les maladies touchant les jeunes.

72. La probabilité pour une personne de 15 ans de mourir avant l'âge de 25 ans indique l'espérance de vie des jeunes. Comme ce sont souvent les années de vie où l'individu jouit de sa meilleure santé, tout écart important par rapport à un taux de survie de 100 % suggère la nécessité d'interventions sanitaires.

Environnement

73. Il est difficile de définir des indicateurs sur les jeunes dans le domaine de l'environnement. Trois indicateurs d'accès à l'eau et à un réseau d'assainissement ont été retenus pour examen. Il s'agit du pourcentage de jeunes cruellement privés d'eau, du pourcentage de jeunes cruellement privés de réseau d'assainissement et du pourcentage de jeunes cruellement privés d'abri. Même si ces indicateurs couvrent uniquement l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ils renseignent indirectement sur l'environnement général dans lequel les jeunes vivent.

Abus de drogues

74. Les données sur la consommation de drogues sont souvent peu fiables, cette consommation étant probablement plus furtive chez les jeunes qu'à d'autres âges. Le taux de prévalence au cours de la vie lié à la consommation de drogues chez les jeunes indique si différents types de stupéfiants (cannabis, cocaïne/crack, cocaïne, héroïne, opium, amphétamines/méthamphétamines, ecstasy et inhalants) ont été consommés au moins une fois dans le courant d'une vie. Il renseigne sur le risque d'évoluer vers une consommation plus fréquente et plus problématique.

Délinquance juvénile

75. Dans la plupart des pays, les enfants et les jeunes personnes en conflit avec la loi sont protégés jusqu'à un certain âge par le système de justice des mineurs. De ce fait, les données relatives à la délinquance juvénile risquent d'être incomplètes. Bien que ce type de données n'existe dans aucun pays, il est proposé de prendre comme mesure le pourcentage de jeunes envoyés dans des centres fermés.

Participation

76. Trois indicateurs sont proposés pour mesurer le taux d'activité des jeunes. Il y a d'abord l'âge de la majorité électorale; la manière la plus fondamentale de participer à une démocratie consiste à exercer le droit de vote. Deuxièmement, il y a l'âge minimal légal pour le mariage sans consentement parental. Cet indicateur renseigne sur l'âge auquel une personne est réputée avoir suffisamment de maturité pour se prendre en charge, et éventuellement sur le degré d'autonomie des jeunes. Le troisième indicateur serait l'existence d'un conseil ou forum national de la jeunesse. Il était de tradition d'utiliser les conseils ou forums de la jeunesse comme filières de coopération et d'échange d'informations avec les gouvernements nationaux et d'autres instances décisionnelles. S'il est vrai que cet indicateur ne révèle rien sur la qualité de fonctionnement du conseil de la jeunesse, il donne tout de même une idée des dispositifs éventuellement mis en place à cet effet.

Loisirs

77. Il n'existe pas d'indicateurs mondialement comparables sur les loisirs des jeunes. Il convient donc de recueillir des données sur l'accès des jeunes à des loisirs comme les activités sportives et les divertissements culturels. Un complément d'examen est nécessaire pour déterminer quel indicateur serait comparable au plan international.

Le VIH/sida

78. On utilise un certain nombre d'indicateurs pour mesurer l'impact de la pandémie du VIH/sida à l'échelle mondiale. Trois indicateurs sont proposés pour évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne les jeunes et le VIH/sida. Ce sont le taux de prévalence du VIH chez les jeunes, le pourcentage de jeunes ayant une connaissance correcte et complète du VIH/sida et le pourcentage de jeunes ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque.

Les filles et les jeunes femmes

79. Tous les indicateurs proposés ici devraient, autant que possible, être différenciés par sexe afin que l'on puisse avoir une idée de la manière dont les filles et les femmes se comportent dans tous les domaines prioritaires. Il convient en outre de mesurer les progrès réalisés dans des domaines comme la violence et la discrimination à l'égard des femmes pour avoir une idée précise de la situation des filles et des jeunes femmes. Un indicateur pour lequel on dispose de données est le pourcentage de femmes ayant subi une ablation génitale. La mutilation ou ablation génitale féminine fait peser un risque sérieux sur la santé des nombreuses filles et jeunes femmes vivant pour la plupart en Afrique, mais aussi dans des pays d'Asie et du Moyen-Orient.

Relations intergénérationnelles

80. Il est difficile de mesurer les améliorations dans les relations intergénérationnelles. Toutefois, il est possible d'évaluer les variations de ces relations en examinant l'évolution de la pyramide des âges de la population. L'âge médian de la population indique le niveau de jeunesse ou de vieillesse d'une population et informe donc sur la nécessité de réduire l'écart intergénérationnel. Un autre indicateur sur ce contexte intergénérationnel est la proportion d'habitants de plus de 60 ans.

Conflits armés

81. Les 10 dernières années ont vu croître comme jamais le nombre de jeunes participant aux conflits armés, qu'ils en soient les victimes ou les protagonistes. Malheureusement, il n'existe pas de données ventilées par âge ni de consensus sur la manière de définir un pays en conflit. Il est proposé un indicateur supplétif, à savoir le nombre estimé de jeunes réfugiés par pays d'origine, ce qui permet d'avoir une approximation de la jeunesse réfugiée.

Technologies de l'information et des communications

82. Les indicateurs identifiés pour mesurer les progrès réalisés vis-à-vis des jeunes dans le domaine des TIC sont la proportion de jeunes ayant utilisé un ordinateur au cours des 12 derniers mois et la proportion de jeunes ayant utilisé l'Internet au cours des 12 derniers mois. Ces indicateurs se réfèrent à l'utilisation d'ordinateurs et d'Internet à partir de n'importe quel endroit, y compris le lieu de travail. L'accès des jeunes à l'ordinateur et à l'Internet varie considérablement en fonction du contexte dans lequel ils vivent. Les disparités d'un pays à l'autre reflètent l'écart entre les niveaux de développement de la jeunesse.

C. Conclusions et recommandations

83. La relation entre les domaines prioritaires examinés dans le présent rapport plaide pour une approche holistique du développement des jeunes dans une économie mondiale en mutation. Il faut pour cela que les gouvernements travaillent avec les diverses parties prenantes, notamment la jeunesse et les organisations dirigées par des jeunes, pour élaborer des solutions intégrées favorisant la pleine transition des jeunes vers l'âge adulte.

84. Ainsi qu'il ressort du rapport, la pénurie de données dans un certain nombre de domaines prioritaires restreint la possibilité de mesurer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse. Les indicateurs proposés sur le développement des jeunes dans les domaines de la mondialisation, de la pauvreté et de la faim, de l'éducation et de l'emploi ne représentent que les premières étapes pour combler cette importante lacune. Ces indicateurs ont été proposés en tant qu'éléments essentiels pour établir des comparaisons internationales sur l'amélioration de la condition des jeunes. Outre ces indicateurs clefs, les gouvernements, la société civile et les organisations nationales de la jeunesse peuvent recueillir, le cas échéant, des données sur des indicateurs supplémentaires afin de mieux saisir et contrôler les progrès des différents pays dans ce domaine. Cela permettrait de mieux comprendre la transition vers l'âge adulte et d'appuyer des interventions novatrices et à grande échelle en faveur du développement des jeunes.

85. Compte tenu de ce qui précède et de la tendance de la mondialisation à entraver le développement des jeunes, la Commission du développement social à sa quarante-cinquième session et l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session ordinaire souhaiteront peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) **Intégrer et protéger les jeunes dans l'économie mondiale en leur garantissant un emploi décent. C'est une condition essentielle pour recueillir tous les fruits de l'investissement national dans le développement des ressources humaines, en particulier dans le secteur de l'éducation;**

b) **Veiller à ce que la question du développement des jeunes, en particulier leur accès à l'alimentation, à l'éducation et à l'emploi, soit expressément traitée dans les politiques et programmes nationaux, y compris les DSRP et autres documents directifs qui visent à encourager la participation des pays à l'économie mondiale;**

c) **Assurer un financement suffisant de l'éducation, notamment des programmes visant à promouvoir l'acquisition par les jeunes des compétences requises, afin de surmonter l'inadéquation entre les compétences disponibles et les qualifications recherchées sur un marché du travail modelé par la mondialisation;**

d) **Améliorer la capacité des jeunes à réussir leur entrée dans la vie active et leur faciliter l'accès à un marché du travail en mutation. Les gouvernements devraient promouvoir des politiques propres à développer les possibilités pour la jeunesse de recevoir une éducation et une formation de qualité. La formation qualifiante doit aller de pair avec d'autres programmes visant aussi bien les besoins spécifiques des jeunes sur le marché du travail que les besoins multiples de ceux qui ont le moins de chances de trouver du travail. La formation qualifiante doit être incorporée à chaque étape de la planification de l'éducation pour permettre aux jeunes d'ajuster leurs compétences en fonction des besoins évolutifs de l'économie internationale concurrentielle;**

e) **Promouvoir la possibilité pour les jeunes de se familiariser avec les technologies de l'information et des communications dans tous les secteurs pour les encourager à assumer des rôles responsables dans l'élaboration et la modification de ces technologies et pour être davantage au contact des jeunes vivant dans des zones en marge des réseaux actuels de TIC;**

f) **Encourager les gouvernements à mettre en place des mécanismes chargés de contrôler le développement des jeunes dans le contexte de la mondialisation. En particulier, les gouvernements souhaiteront peut-être promouvoir la création, au sein de leur ministère de la jeunesse ou de départements similaires, de bases de données complètes relatives aux indicateurs sur les jeunes, proposés dans le rapport. Pour chaque indicateur, il importe, chaque fois que possible, de procéder à une ventilation par âge et par sexe.**

II. Progrès réalisés par le Réseau pour l'emploi des jeunes

A. Introduction

86. Le Réseau pour l'emploi des jeunes a été créé en 2001 pour aider à tenir l'engagement mondial de «formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile», tel qu'il est énoncé dans la Déclaration du Millénaire de 2000²⁴. C'est un partenariat constitué par le Secrétaire général et les chefs de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la Banque mondiale qui sous-tend et soutient tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

87. Le Réseau concentre ses activités sur la création d'un réseau de réseaux aux niveaux politique, technique et économique. À cette fin, il s'est appliqué à favoriser des partenariats pour promouvoir l'emploi des jeunes. S'appuyant sur le partenariat de base entre les Nations Unies, la Banque mondiale et l'OIT, le Réseau est parvenu à réunir les décideurs, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les jeunes et d'autres parties prenantes afin qu'ils mettent en commun leurs compétences, leur savoir-faire et diverses données d'expérience en vue d'élaborer des solutions aux problèmes de l'emploi des jeunes, sous forme de politiques et programmes cohérents.

88. Le Réseau préconise une approche globale de l'emploi des jeunes qui intègre des interventions macro et microéconomiques, en traite les aspects offre et demande de l'emploi et insiste sur ses aspects qualitatif et quantitatif. Le processus d'élaboration de plans d'action nationaux offre un cadre pour mener des consultations nationales sur l'emploi des jeunes et établir des priorités caractérisées par une appropriation à large assise. Ces plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes offrent également un moyen de prestation pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies qui donnent aux jeunes une chance réelle et égale de trouver un emploi plein et productif et un travail décent.

89. Le Réseau combine une stratégie politique avec l'expérience technique et la capacité d'action de ses organismes partenaires devant les défis actuels que représentent le chômage et le sous-emploi des jeunes. Par conséquent, le Réseau joue un rôle important pour faciliter la communication et le partage de l'information et pour relier les initiatives en faveur des bonnes pratiques et les parties prenantes. En outre, le Réseau apporte son assistance aux pays pour l'élaboration de leurs plans d'action nationaux, aide les partenaires, notamment les jeunes, à renforcer leurs capacités dans ce processus, contribue à l'enrichissement de la base de connaissances et s'applique à attirer davantage l'attention sur des questions telles que la relation entre l'emploi des jeunes et le travail des enfants, et entre l'emploi des jeunes et la sécurité collective.

B. Le Groupe de haut niveau pour l'emploi des jeunes

90. En 2001, le Secrétaire général a nommé un Groupe de haut niveau composé de 12 experts et praticiens sur l'emploi des jeunes, chargé de conseiller les chefs de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'OIT sur la politique à mener dans ce domaine et de mobiliser l'opinion et la capacité d'action au service

de cette cause dans le monde entier. Leurs recommandations de 2001 (voir A/56/422) donnent des orientations générales concernant les activités du Réseau. La stratégie globale du Groupe de haut niveau pour réaliser l'objectif de travail décent et productif pour les jeunes comprend les éléments suivants :

a) La mise en exergue de quatre priorités mondiales – création d'emplois, esprit d'entreprise, aptitude à l'emploi et égalité des chances –, compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre des stratégies intégrées globales;

b) Un mécanisme de prestation axé sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes (utilisant une approche multipartite, notamment la participation de la jeunesse);

c) Un processus de suivi de l'échange d'informations et de l'élaboration de politiques (y compris des partenariats entre homologues).

91. La résolution 57/165 de l'Assemblée générale sur la promotion de l'emploi des jeunes traduit la vision stratégique du Groupe de haut niveau dans un mandat intergouvernemental ambitieux et ciblé et encourage tous les États Membres à établir des inventaires et plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes²⁷.

92. Lorsque le Groupe de haut niveau s'est réuni en 2003, il a appelé à la pleine participation d'un groupe de jeunes et de représentants de ministères et de gouvernements, des partenaires sociaux et de la société civile. Les participants à cette réunion se sont mis d'accord sur les cinq prochaines étapes de la création d'une Alliance mondiale pour l'emploi des jeunes. Une feuille de route et des orientations concernant les modalités de mise en œuvre et les meilleures pratiques ont été établies pour faciliter les efforts déployés par les pays au titre des quatre priorités mondiales que sont l'aptitude à l'emploi, l'esprit d'entreprise, l'égalité des chances et la création d'emplois. Ils ont également souligné l'importance du dialogue social sur l'emploi des jeunes et le rôle clef des syndicats et des organisations d'employeurs. En particulier, ils ont reconnu la nécessité d'associer les organisations de la jeunesse à toutes initiatives visant à relever les défis de l'emploi des jeunes.

93. À sa réunion de 2004, le Groupe de haut niveau a centré ses efforts sur la manière de faciliter l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes. À cette réunion, le Président de la Banque mondiale a affirmé que son organisation et son personnel mettraient tout en œuvre pour mobiliser les gouvernements dans les pays chefs de file afin que les plans d'action nationaux soient préparés en temps utile dans l'optique de l'examen quinquennal des objectifs du Millénaire pour le développement, en septembre 2005. C'est à cette réunion qu'a été créé le Groupe consultatif de la jeunesse. Ce groupe représente les jeunes et leurs organisations, interagit avec le Groupe de haut niveau et apporte des contributions au processus décisionnel du Réseau. À cette réunion, le Réseau pour

²⁷ Cette résolution invitait également l'OIT, dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes, à préparer une analyse et une évaluation mondiales de ces plans d'action afin d'encourager les pays à prendre des mesures au plan national, à initier l'examen par des pairs des mesures prises avec d'autres et à assurer un forum de discussion sur les aspects internationaux du défi de l'emploi des jeunes. Les plans d'action nationaux et les rapports intermédiaires qui ont été soumis ont servi de base à la préparation du rapport du Secrétaire général « Analyse et évaluation mondiales des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes » (A/60/133).

l'emploi des jeunes a par ailleurs été prié de présenter un examen complet des liens entre l'emploi, le développement et la sécurité collective, qui puisse servir de base à la recherche d'une réponse cohérente.

94. À sa réunion de 2005, le Groupe de haut niveau a reconnu que la stratégie qu'il avait arrêtée en 2001 avait été largement acceptée par les États Membres et par les partenaires du Réseau pour l'emploi des jeunes, et recommandé que le Réseau prenne à son compte trois nouveaux domaines d'action : le renforcement des capacités à s'engager durablement dans le cadre de partenariats, la gestion des connaissances et la communication; et la coordination et la facilitation, notamment la mobilisation et la mise en commun des ressources politiques, techniques et financières pour les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes. Ces domaines d'action visent à soutenir l'élaboration de plans d'action nationaux dans les pays chefs de file du Réseau²⁸. Ainsi, outre la mise en œuvre des recommandations sur l'emploi des jeunes formulées par le Groupe de haut niveau²⁹, la phase actuelle des activités du Réseau couvre les objectifs fixés au titre de ces trois nouveaux grands domaines d'action.

C. Leadership politique, soutien et action nationale

95. Le Groupe de haut niveau pour l'emploi des jeunes a appelé les pays à se porter volontaires en tant que chefs de file pour assurer le leadership politique en matière d'emploi des jeunes au sein de la communauté internationale et dans le cadre de l'agenda plus vaste du développement. Ces pays chefs de file, engagés au plus haut niveau, se chargent d'établir des inventaires et plans d'action concernant l'emploi des jeunes et de faire partager leur expérience afin d'encourager d'autres pays à en faire autant. À ce jour, l'Azerbaïdjan, le Brésil, l'Égypte, l'Équateur, la Géorgie, l'Indonésie, la Jamaïque, la Namibie, le Nigéria, le Mali, l'Ouganda, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, la République islamique d'Iran, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda, le Sénégal, le Sri Lanka, et la Turquie sont devenus des pays chef de file du Réseau et ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer en faveur de l'emploi des jeunes au niveau le plus élevé. Ces 19 pays représentent une grande diversité régionale et économique.

96. Des pays beaucoup plus nombreux ont affirmé leur volonté d'œuvrer en faveur de l'emploi des jeunes et apporté leur appui aux pays chefs de file dans le cadre du Réseau. À ce jour, plusieurs pays ont apporté leur soutien politique, technique et/ou financier au Réseau : Allemagne, Canada, Chine, Espagne, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède. Les soutiens financiers de la Finlande, de l'Irlande et de la Suède ont bénéficié aux activités essentielles du Réseau. La Suède a promis son soutien pour les trois prochaines années (du milieu de l'année 2006 au milieu de l'année 2009) pour le secrétariat du Réseau et pour les activités déployées dans les pays chefs de file. Le Canada finance une initiative visant à placer de

²⁸ En tout, ils recouvrent les six domaines d'action du Réseau pour l'emploi des jeunes, recommandés par le Groupe de haut niveau en mai 2005.

²⁹ Ces messages font partie des conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-treizième session; voir résolutions concernant l'emploi des jeunes (Genève, 2005).

jeunes Canadiens dans huit pays chefs de file en qualité d'associés du Réseau chargés d'assister ces pays dans l'élaboration de leurs plans d'action nationaux.

97. Les initiatives des pays chefs de file et le soutien d'autres pays ont créé des effets de synergie au sein de la communauté de pays qui s'est engagée à promouvoir l'emploi des jeunes. Cet accroissement du nombre de pays engagés et l'étendue de l'expérience, des connaissances et des ressources qu'ils ont apportées au Réseau ont facilité les partenariats entre homologues pour des initiatives tendant à relever les défis de l'emploi des jeunes.

D. État d'avancement des plans nationaux d'action pour l'emploi des jeunes

98. Le rapport du Secrétaire général, intitulé « Analyse et évaluation mondiales des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes » (A/60/133), portait sur les progrès réalisés par les États Membres dans l'établissement d'inventaires et plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes. L'analyse et l'évaluation mondiales étaient fondées sur les documents soumis par 39 États Membres en réponse à la note verbale du Secrétaire général en date du 26 novembre 2004, dans laquelle les États Membres étaient priés de transmettre leur plan ou leur rapport d'étape indiquant les progrès accomplis dans l'élaboration des inventaires et plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes. Depuis lors, de nombreux autres États Membres ont élaboré, ou sont en train de le faire, des plans d'action nationaux ou d'autres documents directifs ou stratégiques traitant de l'emploi des jeunes.

99. L'analyse mondiale a examiné les documents soumis par les États Membres à la lumière des orientations que le Secrétaire général a données dans son rapport sur la promotion de l'emploi des jeunes (A/58/229, annexe I). Ces orientations recommandaient que les pays : a) examinent et analysent les politiques et programmes en faveur de l'emploi des jeunes mis en œuvre jusqu'à présent, afin d'en tirer des enseignements pour aller de l'avant; mettent à profit les rapports et politiques actuels concernant l'emploi des jeunes, comme les stratégies de réduction de la pauvreté, les politiques nationales dans le domaine de la jeunesse et les politiques nationales pour l'emploi, ainsi que les rapports relatifs aux conventions de l'OIT ayant trait à l'emploi des jeunes pour faire en sorte que le plan d'action national soit intégré aux processus décisionnels et aux mécanismes de financement du pays; b) élaborent le plan avec la participation de jeunes, de différents ministères et administrations publiques, d'employeurs, de salariés et de membres de la société civile; c) mettent en place des mécanismes et établissent des indicateurs de base et des données statistiques pour contrôler les progrès accomplis et évaluer le plan d'action national, et d) fassent appel, en tant que de besoin, lors de l'établissement de ces documents, aux institutions qui constituent les principaux partenaires du Réseau pour l'emploi des jeunes (à savoir le Bureau international du Travail, la Banque mondiale et le Secrétariat de l'ONU) ou à d'autres institutions extérieures.

100. L'élaboration d'un plan d'action national peut être un processus long et compliqué, impliquant de nombreuses parties prenantes. Le Réseau apporte un appui dynamique aux pays chefs de file et à d'autres États Membres dans l'élaboration de leurs plans en leur dispensant, par l'intermédiaire de ses principaux organismes partenaires, des orientations techniques et une formation et en déployant des

activités pour renforcer leur capacité d'élaboration et/ou de mise en œuvre de tels plans d'action. Pour faciliter l'établissement de plans d'action nationaux, les principaux organismes partenaires du Réseau ont mis au point, ou sont en train de le faire, des outils pour aider les pays.

101. L'OIT, par exemple, a élaboré des directives pratiques relatives à l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes³⁰ afin d'aider différents groupes, notamment les hauts fonctionnaires, les représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs, les groupes de jeunes et autres parties prenantes concernées, à travailler ensemble dans des pays pour y élaborer un plan d'action national équilibré et complet pour l'emploi des jeunes. Elle donne des orientations aux institutions nationales sur les informations à recueillir pour préparer, à la demande du pays, une mission consultative technique dépêchée sur le terrain et coordonnée par l'un des principaux organismes partenaires.

102. Lorsque les dirigeants s'interrogent sur les mesures à prendre pour aider les jeunes à réussir leur passage à la vie active, ils sont gênés par le manque d'information sur les options disponibles, sur ce qui fonctionne dans différentes situations et sur ce qui a été testé et ce qui a échoué. C'est pourquoi la Banque mondiale est en train de constituer un inventaire mondial des interventions de soutien aux jeunes travailleurs. En consignnant ces données d'expérience et en récapitulant les enseignements tirés dans des rapports de synthèse, le présent projet constituera une base de connaissances sur ce qui peut être fait pour aider les jeunes travailleurs. Ces données seront accessibles aux décideurs et à d'autres entités s'intéressant à l'emploi des jeunes³¹.

103. Le Département des affaires économiques et sociales (DAES), en collaboration avec le secrétariat du Réseau, a préparé un rapport intitulé « Review of national action plans on youth employment : putting commitment into action » qui est une version plus complète du rapport du Secrétaire général (A/60/133), car assortie d'un supplément d'analyse³². Il détaille les plans d'action nationaux quant à leur substance et leur objectif, sur la base des quatre priorités mondiales pour l'emploi des jeunes établies par le Groupe de haut niveau. Il évalue dans quelle mesure ces stratégies étaient inscrites dans les politiques, et détermine le degré de coordination entre les différents ministères pour relever le défi de l'emploi des jeunes. Chaque paragraphe se termine par des propositions visant à déterminer les données de référence nécessaires pour mesurer les progrès réalisés vers l'objectif de création d'emplois décents et productifs pour les jeunes femmes et les jeunes hommes.

104. De plus, le secrétariat du Réseau a préparé un annuaire de ressources à l'usage des pays chefs de file³³, destiné à les orienter quant à la manière de respecter leurs engagements en matière d'emploi des jeunes tant au niveau national qu'au niveau mondial et pour aider au renforcement de la communauté des pays chefs de file. Cet annuaire comprend un module sur le processus d'établissement d'un plan d'action

³⁰ Ces directives sont encore en préparation et sont actuellement appliquées à titre expérimental dans un certain nombre de pays.

³¹ Ce projet est mis en œuvre par le Réseau du développement humain, Unité de la protection sociale, sous l'égide du Réseau pour l'emploi des jeunes. Il bénéficie du soutien financier du Gouvernement allemand (BMZ).

³² Ce rapport doit paraître prochainement.

³³ Cet inventaire se trouve en phase finale de production et est actuellement distribué aux responsables des pays chefs de file pour commentaires.

national pour l'emploi des jeunes, qui vient compléter les directives pratiques élaborées par l'OIT sur la base des données d'expérience provenant d'un certain nombre de pays chefs de file.

E. Renforcement de la participation des jeunes

105. Le Réseau reconnaît l'utilité de la participation de la jeunesse aux efforts pour relever les défis de l'emploi des jeunes à tous les niveaux, et s'engage à promouvoir cette participation.

106. Le Réseau présente les jeunes comme un atout et un élément facilitateur du développement. Les consultations avec la jeunesse sont utiles pour les activités du Réseau, ne serait-ce que parce qu'elles doivent faire partie de toute stratégie nationale en faveur de l'emploi des jeunes.

107. Le Réseau a institutionnalisé son engagement en créant un Groupe consultatif de la jeunesse avec un statut permanent. Le Groupe a été lancé en 2004 et comprend des représentants de grandes organisations internationales et régionales de la jeunesse, chargés de guider et orienter l'action en faveur de l'emploi des jeunes³⁴. Le Groupe s'emploie à représenter les préoccupations des jeunes concernant la fonction, l'orientation et les priorités du Réseau. Il interagit avec le Groupe de haut niveau et apporte des contributions aux processus décisionnels. Le Groupe consultatif de la jeunesse sert également de catalyseur et de ressources pour appuyer la participation des jeunes à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans d'action nationaux. En particulier, le Groupe consultatif de la jeunesse peut aider les gouvernements à élaborer des mécanismes consultatifs nationaux sur les jeunes, chargés d'intégrer au processus décisionnel des contributions et des avis techniques concernant spécifiquement la jeunesse.

108. Le Groupe consultatif de la jeunesse soutient la participation active des jeunes de diverses manières, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des mécanismes de participation de la jeunesse; en mobilisant des groupes de jeunes dans les pays chefs de file, qu'il encourage à créer des réseaux et dont il facilite l'introduction dans les gouvernements et les bureaux de pays des institutions des Nations Unies afin que la jeunesse soit mieux à même de s'impliquer dans les processus nationaux d'élaboration des politiques; et en contribuant à des ateliers organisés pour renforcer la capacité des groupes de jeunes à participer efficacement au processus d'élaboration des plans d'action nationaux.

109. Les jeunes ont été très actifs tant dans les pays chefs de file que dans d'autres. Le Groupe consultatif de la jeunesse conjugue ses efforts avec ceux d'organisations de jeunes et avec ceux de particuliers pour permettre à la jeunesse d'accéder plus facilement aux services gouvernementaux et aux instances dirigeantes, et faire en

³⁴ Le Groupe consultatif de la jeunesse du Réseau pour l'emploi des jeunes, qui a le statut de partenaire du Réseau, comprend des représentants de 13 organisations de jeunes provenant d'un vaste groupement de 30 organismes : Organisation mondiale du mouvement scout; Asian Student Association; Union arabe de la jeunesse; Réseau africain de la jeunesse; Forum européen de la jeunesse; Forum latino-américain de la jeunesse; Jeunesse de la Confédération internationale des syndicats libres; Jeunesse de l'Organisation internationale des employeurs; Mouvement international des étudiants catholiques; Union internationale des jeunes démocrates; Fédération internationale de la jeunesse libérale; Union internationale des jeunes socialistes; Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique.

sorte qu'elle apporte des contributions plus importantes à la planification des politiques de l'emploi la concernant. Grâce à cette participation, la jeunesse peut mieux se faire entendre et faire accepter l'idée qu'elle soit associée aux initiatives locales, nationales, régionales et mondiales en faveur de l'emploi des jeunes. Dans certains pays, notamment la Géorgie, la République islamique d'Iran, le Rwanda, le Nigéria et la Namibie, les organisations de la jeunesse ont été l'élément moteur qui a conduit les gouvernements respectifs à devenir des pays chefs de file.

110. Faisant fond sur l'action menée à l'échelle mondiale et sur les données d'expérience des pays chefs de file, le Groupe consultatif de la jeunesse, en partenariat avec le secrétariat du Réseau, est en train de produire un guide pour les jeunes, destiné à faciliter et motiver leur participation à la planification de la politique de l'emploi les concernant. Cette publication donne également des orientations à l'intention d'autres parties prenantes, essentiellement les gouvernements, sur le comment et le pourquoi de la démarche consistant à impliquer les jeunes, met en exergue les bonnes pratiques en ce qui concerne aussi bien la participation et l'autonomisation de la jeunesse que le renforcement de sa capacité d'action dans le domaine de la politique de l'emploi la concernant. Elle donne un bref aperçu de la question plus générale de la participation des jeunes au processus décisionnel, en mettant en exergue les principales questions, discussions et documentations y relatives, y compris sur la manière d'assurer une représentation équitable. Elle explore les concepts de la participation et de la responsabilisation, examine les différents niveaux de participation pouvant être atteints et identifie des outils et méthodes valablement utilisés par des groupes de jeunes pour s'assurer une participation durable, renforcer leur capacité d'action et se donner les moyens de participer de manière efficace. Enfin, elle fournit des orientations détaillées sur ce que la jeunesse peut faire pour s'impliquer dans les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes en utilisant toute une série d'instruments et de méthodologies. Ce guide présente sous forme schématique les succès remportés et les difficultés rencontrées par la jeunesse associée à la planification des politiques de l'emploi la concernant, et fournit une liste de ressources auxquelles la jeunesse peut recourir pour se faire aider.

111. Plusieurs autres initiatives en faveur de la jeunesse ont été prises par les partenaires du Réseau. Ainsi, le Département des affaires économiques et sociales a élaboré une trousse méthodologique sur le thème « Pour que les engagements aient un sens », destinée à aider les jeunes à participer à l'examen décennal du Programme d'action mondial pour la jeunesse, qui était résumé dans un rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/60/156). Cette trousse a été élaborée à l'intention des organisations de jeunes et des organismes travaillant avec la jeunesse. Elle peut servir à évaluer les progrès réalisés par les pays vers les objectifs du Programme d'action, à donner un rang de priorité à l'action des organisations de jeunes en fonction des présentes conclusions et à initier une action au niveau national.

112. Les organisations de jeunes du monde entier se sont réunies en 2005 avec la Banque mondiale pour constituer le Réseau jeunes, développement et paix. Sa mission consiste à faciliter le dialogue, l'interaction et la coordination des efforts entre les organisations de jeunes et la Banque mondiale, ainsi qu'avec d'autres secteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté et sur diverses questions liées au développement. L'un des thèmes centraux du Réseau jeunes, développement et paix est la question de l'emploi. Ce réseau est en étroite contact avec le Groupe consultatif

de la jeunesse pour exploiter les synergies et éviter les doubles emplois dans ce domaine.

113. La Banque mondiale a lancé un fonds d'affectation spéciale chargé de soutenir les activités de formation et de renforcement des capacités en vue d'intensifier la participation des organisations de jeunes aux processus décisionnels. À travers cette initiative, la Banque mondiale affiche sa conviction, à savoir que les jeunes représentent une grande force de changement et qu'il convient de leur donner les moyens de participer activement au développement. Le soutien financier initial à ce fonds d'affectation spéciale multilatéral a été apporté par le Gouvernement allemand. Les activités du fonds d'affectation spéciale consisteront à recenser les projets et activités en faveur du développement des jeunes, déployés par des groupes de jeunes et des organismes donateurs; à évaluer les besoins des organisations de jeunes sur la base de ce recensement; à concevoir et mettre en œuvre des activités de formation et de renforcement des capacités; et à échanger les données d'expérience au plan régional.

114. Le Réseau pour l'emploi des jeunes a organisé un dialogue de haut niveau sur l'emploi des jeunes, suivi d'une réunion technique à Genève en juin 2005. Cette manifestation, cofinancée par la Banque mondiale, a réuni des dirigeants internationaux pour un débat avec la jeunesse sur le rôle de l'emploi des jeunes dans l'agenda du développement international. La discussion interactive du groupe d'experts a eu lieu avec la participation de ministres du travail, de membres de délégations tripartites à la Conférence internationale du Travail (CIT), de représentants des jeunes du Groupe consultatif de la jeunesse et des pays chefs de file, ainsi que d'experts et de praticiens dans le domaine de l'emploi des jeunes, appartenant à des organisations internationales et des organismes de la société civile. Ces discussions s'articulaient autour de la question de la création d'emplois.

115. La Banque mondiale a mené des consultations avec des jeunes du monde entier pour réunir des contributions à l'élaboration du *Rapport sur le développement dans le monde 2007 : le développement et la prochaine génération* (voir <www.worldbank.org>), qui contient un chapitre sur l'emploi des jeunes. Ce rapport a été lancé en septembre 2006.

F. Promouvoir les partenariats et renforcer les capacités

116. Au cours des trois premières années de son existence, la principale activité du Réseau a consisté à consolider son assise, ce qui impliquait des activités de sensibilisation aux questions liées à l'emploi des jeunes ainsi que la création de partenariats pour relever les défis dans ce domaine. Même si cet aspect est toujours présent dans l'activité du Réseau, celui-ci privilégie désormais des activités plus opérationnelles au niveau national et régional; en effet, outre que la question de l'emploi des jeunes a gagné en cohérence, les États Membres et d'autres parties prenantes ont davantage pris conscience de son importance.

117. À ce jour, des organismes chargés de coordonner les plans d'action nationaux ont été créés au Brésil, en Égypte, en Indonésie, en Jamaïque, en Ouganda, au Sénégal et au Sri Lanka, avec le soutien du Réseau. Cela démontre la force des partenariats nationaux pour convertir en actes les engagements pris en faveur de l'emploi des jeunes.

118. Le Réseau continue de créer et développer des réseaux, une activité consistant notamment à intensifier la participation d'un plus grand nombre d'organismes, d'acteurs sociaux et de partenaires techniques. L'éventail des partenariats couvre désormais les pays chefs de file, des organisations multilatérales, le secteur privé, des groupes de jeunes, des milieux universitaires, des représentants d'employeurs et de travailleurs et des groupes de la société civile. De nouveaux partenaires multilatéraux, notamment le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) envisagent ou élaborent des activités opérationnelles avec le Réseau.

119. Divers produits du Réseau destinés à mobiliser et sensibiliser l'opinion sont diffusés par l'intermédiaire des bureaux de pays des principaux organismes et de groupes de jeunes : brochures; fiches documentaires; pochettes d'information pour les partenaires potentiels, le personnel des organismes, les journalistes et le grand public; le bulletin, avec un éventail de plus en plus large de partenaires et de questions traitées; et un site Web interactif complet. Une collection de documents de travail a été lancée en 2005 avec la publication d'une étude qui compile et extrait les enseignements tirés de l'action menée par le BIT en faveur de l'emploi des jeunes (« Youth employment promotion: a view of the ILO's work and the lessons learned »). Le second document portera essentiellement sur les messages de la Banque mondiale concernant ce domaine.

120. Le Réseau a fourni, mobilisé et mis en commun des ressources pour soutenir les activités en faveur de l'emploi des jeunes, déployées par un large éventail de partenaires, notamment les pays chefs de file, les principaux organismes, des organisations de jeunes, des organisations de la société civile et d'autres partenaires sociaux. Le soutien aux activités en faveur de l'emploi des jeunes, y compris sous forme de capitaux d'amorçage dans certains cas, s'est développé. Par exemple, l'UNOWA a invité le Réseau à l'aider à coordonner ses travaux sur la sécurité régionale et l'emploi des jeunes. Le rapport de l'UNOWA sur le thème « Le chômage des jeunes et l'insécurité régionale en Afrique de l'Ouest » a été publié en décembre 2005 et un nouveau tirage a été effectué en 2006³⁵. Il fournit des recommandations concrètes sur l'emploi des jeunes et appelle le Réseau à faciliter la création d'un centre de coordination régional sur cette question. Le soutien apporté par le Royaume-Uni, la Suède et l'ONUDI ont permis de créer l'Unité de l'emploi des jeunes et de la sécurité régionale en Afrique de l'Ouest, qui est un organe mixte Réseau/UNOWA.

121. Le Ministère fédéral pour la coopération et le développement économique (BMZ) d'Allemagne a apporté son soutien financier à des activités de projet dans les pays chefs de file, au Sénégal et au Sri Lanka, et l'Office allemand de coopération technique (GTZ) a continué d'apporter son soutien aux activités du Réseau en Égypte et en Ouganda. Le MBZ a également financé l'Inventaire mondial des interventions de soutien aux jeunes travailleurs, que la Banque mondiale est en train d'établir sous l'égide du Réseau. Il existe des projets sur l'emploi des jeunes dans un certain nombre de pays d'Amérique latine – Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Honduras, Mexique, Pérou et République dominicaine – qui sont

³⁵ UNOWA, « Youth unemployment and regional insecurity in West Africa », UNOWA issue papers, 2^e éd. (Dakar, Sénégal, août 2006).

financés par l'Association des employeurs d'Espagne, des entreprises du secteur privé et le Gouvernement espagnol.

122. Le Réseau, en collaboration avec les principaux organismes, s'attache à élaborer des indicateurs relatifs à l'emploi des jeunes afin de remédier aux faiblesses inhérentes au taux de chômage des jeunes en tant que moyen de mesurer les progrès vers l'objectif d'emploi des jeunes, énoncé dans la Déclaration du Millénaire. L'OIT continue d'établir et d'affiner les estimations mondiales et régionales concernant les indicateurs relatifs au marché du travail des jeunes, qu'elle publie depuis 2004 dans sa série intitulée *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*. Ces indicateurs sont censés étayer les politiques au niveau national et contribuer au contrôle mondial des progrès réalisés vers les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, une réunion d'un groupe d'experts sur les indicateurs du développement des jeunes, organisée en décembre 2005 par le Programme des Nations Unies pour la jeunesse, a offert une plate-forme pour débattre sur les indicateurs que le système des Nations Unies utilise aux fins d'évaluation du développement des jeunes dans le cadre des suites données à la résolution sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes (A/RES/60/2), adoptée par l'Assemblée générale. Les indicateurs proposés seront intégrés dans le *Rapport mondial sur la jeunesse pour 2007* et sont mentionnés dans la partie I du présent rapport.

123. Le Réseau s'attelle à promouvoir activement l'intégration des questions relatives à l'emploi des jeunes dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). À cet égard, le GTZ a appuyé les efforts déployés par les organisations ougandaises de la jeunesse afin de contribuer au processus DSRP dans leur pays. Ce projet s'inscrivait dans une série d'activités élaborées par le GTZ pour soutenir la participation et la responsabilisation des jeunes dans le cadre des stratégies de développement national. Le Programme des Nations Unies pour la jeunesse et le Conseil national de la jeunesse suédoise (LSU), avec le soutien financier du Gouvernement suédois, ont initié un projet d'assistance technique sur le thème S'attaquer à la pauvreté : le rôle des jeunes dans l'atténuation de la pauvreté. Ce projet recrutera une équipe de jeunes originaires de sept pays – Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Suède et Zambie –, qui aura pour mission de participer à des ateliers visant à renforcer le rôle de la jeunesse dans les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique.

G. Recommandations

124. Au vu des progrès réalisés par le Réseau pour l'emploi des jeunes, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Encourager les pays qui ont établi des inventaires et plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes à passer à leur mise en œuvre, et ceux qui n'ont pas encore établi leurs inventaires et plans nationaux à le faire;

b) Encourager tous les pays à présenter périodiquement des rapports intermédiaires concernant les plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes, et inviter le secrétariat du Réseau pour l'emploi des jeunes à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, un rapport sur les

progrès réalisés, y compris dans le domaine de l'élaboration et de l'exécution de plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes.
